



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 29 août, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

**Date de convocation** : 22 août 2025

**Présents** – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Guy LANCON, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Charlotte LAFOURCADE, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

### **Procurations**

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU  
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET  
Mme Hélène LEVA a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL  
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS  
M. Laurent DEMOLIS a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET  
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de Mme Charlotte LAFOURCADE  
M. Italo GARD a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE  
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

**Secrétaire de séance** : Madame Virginie SUATON

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>27</b>		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 19	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

### **4.2. RECOURS A DES VACATAIRES POUR LA DISTRIBUTION DES INFORMATIONS MUNICIPALES**

**Madame le Maire,**

*RAPPELLE* que des personnes sont recrutées de façon ponctuelle afin d'assurer la distribution des informations municipales, notamment du magazine municipal l'Écho.

*PRECISE* que ces vacataires peuvent être mobilisés pour la diffusion d'informations réglementaires en cas de nécessité impérieuse, telles que des arrêtés municipaux ou préfectoraux (en cas de sécheresse, pandémie ou autre situation urgente).

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article premier du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,

**Considérant** que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- Rémunération attachée à l'acte,

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de décider par délibération du recrutement de vacataires,

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder au recrutement de vacataires au sein du service administration générale/communication afin d'assurer des missions liées à la distribution des informations municipales et/ou réglementaires,

**Considérant** qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu et que les vacataires seront rémunérés après service fait sur la base du taux de vacation,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**FIXE** la rémunération de chaque vacation pour la distribution d'informations municipales à 500 euros brut.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif au recrutement de vacataire pour le service administration générale/communication afin d'assurer les missions de distribution d'information pour la commune.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 29 août 2025

Le Maire - Catherine BASTARD

03 SEP. 2025

03 SEP. 2025



La secrétaire de séance - Virginie SUATON